

**2LF**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : 38 rue du Château**  
**67190 MUTZIG**

RCS SAVERNE 989 511 365

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS**  
**EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 28 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Le 28 août,  
A 14 heures,

L'associé unique de la société **2LF**, Monsieur Florian WOLFF, propriétaire des 100 actions représentant la totalité du capital social, décide de prendre les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société qui sera désormais le suivant :  
« restauration traditionnelle – brasserie ».

L'article 3 des statuts sera modifié en ce sens.

**DEUXIEME DECISION**

Tous pouvoirs sont donnés à Maître Jean-Yves HADDAD, avocat au Barreau de Strasbourg, ainsi qu'au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour faire tous dépôts, publications, déclarations et inscriptions prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

**Florian WOLFF**

